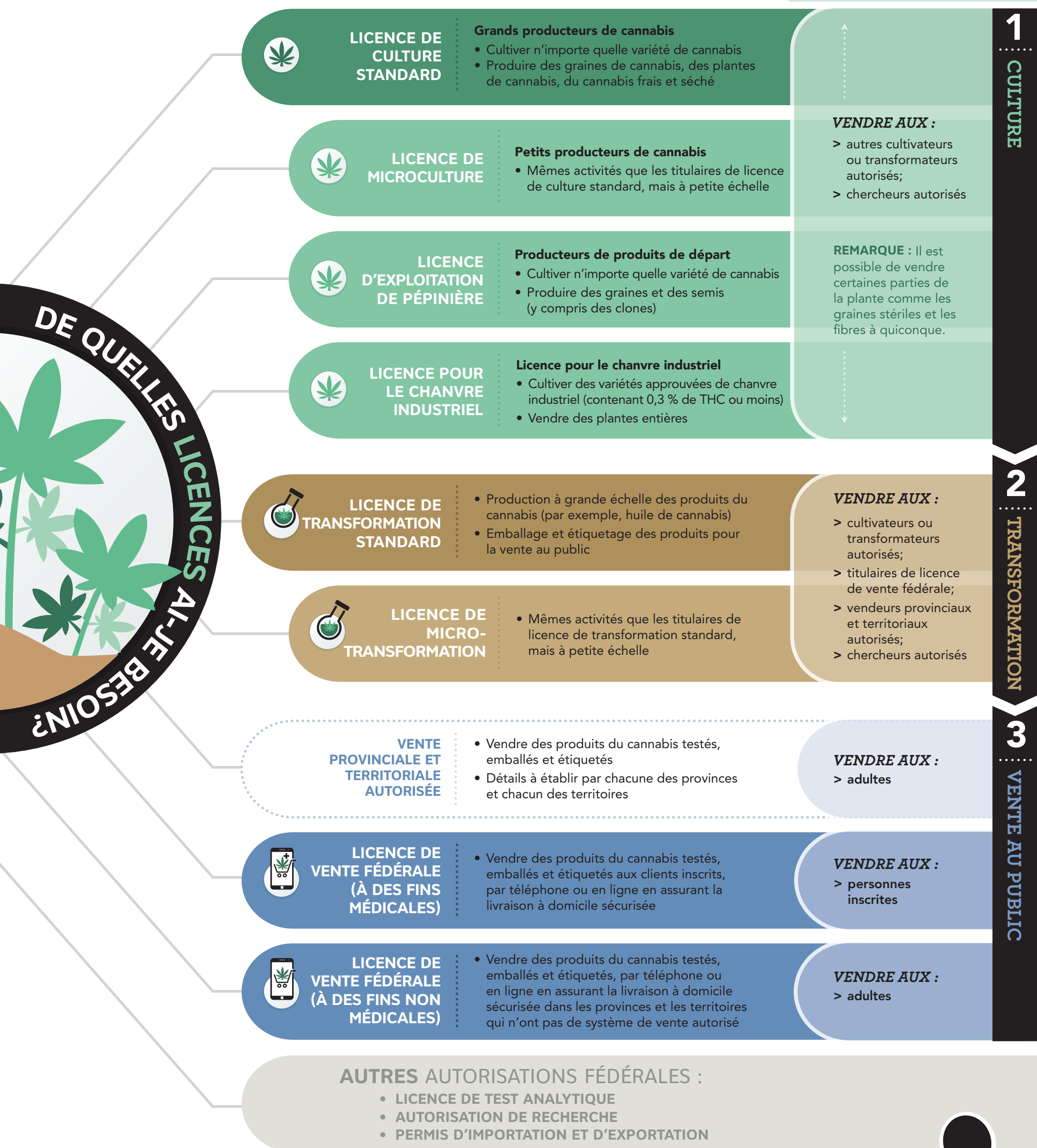


CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT POUR LA PRODUCTION COMMERCIALE ET LA VENTE DU CANNABIS

Licences fédérales



REMARQUES SUPPLÉMENTAIRES :

TOUS LES TITULAIRES DE LICENCE FÉDÉRALE PEUVENT MENER DES ACTIVITÉS CONNEXES COMME :

- la possession, le transport, l'entreposage, la destruction et la vente intra-industrie

LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS PEUVENT DÉTENIR UNE OU PLUSIEURS CATÉGORIES DE LICENCES, SAUF CERTAINES EXCEPTIONS :

- Une licence fédérale est nécessaire pour obtenir un permis d'importation ou d'exportation (à des fins scientifiques ou médicales, ou pour le chanvre industriel)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de la Santé, 2017 | Cat.: H14-239/2017F-PDF | ISBN: 978-0-660-24115-9 | Pub.: 170336

